

CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) - Session 2020

(Candidat préparant le CAP en 1 an)

Toutes les informations concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance sont précisées par l'arrêté du 22 février 2017 : http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

1 Durées de stage, période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou expérience professionnelle

Epreuves du CAP AEPE		EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant Epreuve orale de 25 minutes	EP2 : Exercer son activité en milieu collectif Epreuve écrite de 1 h 30	Total	L'annexe doit être sélectionnée en fonction de la situation du candidat, imprimée, complétée, signée et retournée à la DEC 7 pour le 31 mars 2020 avec l'ensemble des justificatifs.
LIEUX RETENUS		<i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE¹) ou assistant maternel agréé ou dans un organisme de services à la personne à domicile offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans</i>	<i>Ecole maternelle ou établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE¹) ou accueil collectifs de mineurs (ACM²)</i>		
SITUATION DU CANDIDAT					
Candidat SANS expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Candidat individuel ou enseignement à distance non réglementé (CNED sans livret scolaire)	7 semaines de stage ou PFMP	7 semaines de stage ou PFMP	14 semaines	Annexe 1
	Candidats relevant de la voie scolaire en établissement privé hors contrat reconnu par l'Education Nationale ou en CFA non habilité ou relevant de l'enseignement à distance	3 semaines de stage ou PFMP	3 semaines de stage ou PFMP	Les lieux de stage ou PFMP supports des épreuves EP1 et EP2 sont distincts	Annexe 2
		+ 8 semaines dans un des 2 secteurs (accueil collectif ou accueil individuel)			
Candidat AVEC expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Assistant maternel agréé	11 semaines d'expérience professionnelle	3 semaines de stage ou PFMP	14 semaines	Annexe 3
	Etablissement d'accueil pour jeunes enfants	12 semaines		12 semaines	Annexe 4
	Organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants < 3 ans	11 semaines d'expérience professionnelle	3 semaines de stage ou PFMP <i>Les candidats justifiant d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage sont dispensés de ce stage</i>	14 semaines	Annexe 5
	Ecole maternelle ou ACM ²	3 semaines de stage ou PFMP	11 semaines d'expérience professionnelle	14 semaines	Annexe 6
	Expérience professionnelle dans les 2 secteurs	11 semaines dans l'un des lieux permettant de passer l'une des épreuves + 3 semaines pour passer l'autre		14 semaines	Annexe 7

Remarques :

- Liste des EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique
 - 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes-garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
 - 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
 - 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
 - 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "
 - ACM : Accueil collectif pour mineurs : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires)
- **Recevabilité des lieux de stage ou PFMP** : des conditions sont applicables pour les stages ou PFMP réalisés auprès des assistants maternels agréés ou auprès des organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans. Elles sont précisées dans l'arrêté du 22 février 2017.
- **Les semaines de stage ou PFMP**, à raison de 32 heures/semaine minimum, peuvent être consécutives ou non ; elles doivent être réalisées dans les 3 années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, **pour la session 2020, seuls les stages ou PFMP réalisés à partir de janvier 2017 seront pris en compte.**

2 Diplômes permettant de bénéficier de dispenses d'épreuve

2.1 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS

Les candidats titulaires d'un CAP/CAPA, d'un BEP/BEPA, d'un Baccalauréat, ou d'un autre diplôme de niveau 4 uniquement délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture sont dispensés de l'évaluation des domaines généraux (français-histoire-géographie, mathématiques-SPC et EPS). Les candidats en formation continue peuvent lors de l'inscription demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

2.2 Dispenses d'épreuves du domaine professionnel

Épreuves professionnelles du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne obtenu à partir de 2000 Ministère des Sports	Titre Assistant(e) de vie aux familles obtenu à partir de 2003 Ministère de l'Emploi	BEP agricoles Services aux personnes obtenu à partir de 2013	CAP Services aux personnes et vente en espace rural obtenu à partir de 2017	BEP Accompagnement, soins et services à la personne obtenu à partir de 2013	Mention complémentaire Aide à domicile obtenue à partir de 2000
			Ministère de l'Agriculture et alimentation		Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse	
EP1		Dispense	Dispense	Allègement de la formation	Dispense	
EP2	Dispense				Dispense	
EP3		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

3 Documents à adresser dans le cadre de l'évaluation du domaine professionnel

3.1 Modèles de documents

Ils sont à la disposition des candidats en ligne [ici](#) et peuvent être utilisés :

- Pour l'EP1 : modèles de fiches (Fiche 1 et Fiche 2)
- Pour l'EP1 et/ou l'EP2 : modèle d'attestation de stage ou PFMP, modèle d'attestation d'activité professionnelle en structure d'accueil, modèle d'attestation d'expérience professionnelle en qualité d'assistant(e) maternel(le) agréé(e) (AMA).

3.2 Calendrier d'envoi et de réception des documents

Dates	A faire
31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)	Épreuves EP1 et EP2 : Le candidat devra adresser par courrier recommandé avec accusé de réception l'annexe qui le concerne, accompagnée de tous les justificatifs à la DEC7 - service des examens professionnels – 3 allée du général Le Troadec – CS 72506 – 56019 VANNES CEDEX . Pour les stages non terminés à cette date ou en cours, un justificatif de l'engagement doit être également joint.
27 avril 2020	Épreuves EP1 et EP2 : Une commission de recevabilité se réunira pour étudier les documents adressés par les candidats En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré. Le candidat en sera averti par courrier. Si le candidat est en cours de stage, et uniquement dans ce cas, il devra envoyer son attestation de fin de stage par courrier recommandé avec accusé de réception avant la date qui lui sera indiquée par la DEC7 - service des examens professionnels.
22 mai 2020 (cachet de la poste faisant foi)	<p>➤ Épreuve EP1 :</p> <p>Le candidat devra adresser par courrier recommandé avec accusé de réception les 2 fiches recto-verso en double exemplaire au centre d'épreuve (l'adresse sera précisée sur la convocation). En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.</p> <p>Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Des modèles d'en-tête de fiches (Fiche 1 et Fiche 2) sont accessibles ici.</p> <p>Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ses 2 fiches. En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve</p> <p>➤ Épreuve EP3 :</p> <p>Le choix du projet se fait au moment de l'inscription : il n'est pas modifiable.</p> <ul style="list-style-type: none">• SANS projet accueil réel : le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir de documents proposés par le jury. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.• AVEC projet accueil réel : les assistants maternels agréés et les employés à domicile peuvent présenter un projet d'accueil réel (5 pages maximum) qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. Dans cette situation, le candidat devra adresser par courrier recommandé avec accusé de réception le projet d'accueil en double exemplaire au centre d'épreuve (l'adresse sera précisée sur la convocation). Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet ainsi que le jour et l'heure de l'épreuve.<p>Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.</p><p>En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.</p>

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT SANS EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
Candidat individuel
ou enseignement à distance non règlementé (CNED sans livret scolaire)

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel

A compléter par le candidat

*Exigence : 14 semaines à temps plein dont 7 semaines dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
ET 7 semaines au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).*

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (voir modèles en ligne à la disposition des candidats)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte



Autres justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III).

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT SANS EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
Candidats relevant de la voie scolaire en établissement privé hors contrat reconnu par l'Education Nationale
ou en CFA non habilité
ou relevant de l'enseignement à distance

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel

A compléter par le candidat

*Exigence : 14 semaines à temps plein dont 3 semaines dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
ET 3 semaines au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2) ET 8 semaines dans un des 2
secteurs (accueil collectif ou accueil individuel).*

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 3 (EP1 et/ou EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :



**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (voir modèles en ligne à la disposition des candidats)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte

Autres justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III).

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
Assistant maternel agréé

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel A compléter par le candidat

*Exigence : 14 semaines à temps plein dont 11 semaines dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
ET 3 semaines au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).*

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (*voir modèles en ligne à la disposition des candidats*)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte



Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
En établissement d'accueil pour jeunes enfants

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel A compléter par le candidat

Exigence : 12 semaines à temps plein dans les structures permettant de présenter l'EP1 et l'EP2

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (voir modèles en ligne à la disposition des candidats)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
En organisme de services à la personne offrant des prestations
de garde d'enfants <6 ans (service agréé pour la garde des enfants < 3 ans)

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel

A compléter par le candidat

Exigence : 14 semaines à temps plein dont 11 semaines d'expérience professionnelle dans un organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants à domicile-permettant de présenter l'EP1-(tableau 1) ET 3 semaines au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2). Les candidats justifiant d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage sont dispensés de ce stage (adresser un justificatif)

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (voir modèles en ligne à la disposition des candidats)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte



Autres justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III).

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
En école maternelle ou ACM

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel A compléter par le candidat

*Exigence : 14 semaines à temps plein dont 3 semaines dans les structures permettant de présenter l'EP1 (tableau 1)
ET 11 semaines au moins dans les structures permettant de présenter l'EP2 (tableau 2).*

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (voir modèles en ligne à la disposition des candidats)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte



Autres justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III).

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2020

Situation : CANDIDAT AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
Dans les 2 secteurs (individuel et collectif)

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Tableau récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel A compléter par le candidat

Exigence : 14 semaines d'expérience professionnelle à temps plein dont au minimum 11 semaines dans l'un des lieux permettant de passer l'une des épreuves + 3 semaines pour permettre de passer l'autre.

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure	Période
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants	Type de structure accueillant des enfants < 6 ans	Période
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
		<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (< 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

**En cas de non-conformité au règlement d'examen,
le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR A LA DEC 7 pour le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Joindre les justificatifs (voir modèles en ligne à la disposition des candidats)

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte



Autres justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP

Cocher les cases correspondantes

Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement niveau III).

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans sont agréés ;
Date de l'agrément initial : et de la reconduction éventuelle :

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Fournir les agréments portant sur la totalité des périodes de stages effectuées

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait le à

Signature du candidat